



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 11 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE- GRANBY, TENUE A LA MAIRIE, 360, RUE PRINCIPALE, SAINT- ALPHONSE-DE-GRANBY (QUÉBEC), LE MARDI 11 NOVEMBRE 2025 À 19H00 AFIN D'ADOPTER UN PROJET D'OCCUPATION À DES FINS DE « MINI-ENTREPÔT DU LOT 6 286 671 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO. 442-2025 ».

PRÉSENCES :

Le maire, madame Nathalie Gauvin

Madame la conseillère Émilie Serre et messieurs les conseillers François Vadnais, Denis Beaudry, Louis-Philippe Éthier, Patrice Viens et Alexandre Picard. La directrice générale / greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a QUORUM, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

1.0

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'Assemblée publique de consultation ouvre à 19h00; soit l'heure prévue dans les différents avis publics à cet effet, en conformité avec la Loi.

2.0

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ordre du jour est proposé, selon le sujet concerné :

SUR PROPOSITION de Denis Beaudry

DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES	CONSTATATION DU QUORUM
-----------	------------------------

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 Présentation et explication concernant « *le projet d'occupation à des fins de mini-entrepôt du lot 6 286 671.* »

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

5.0 Proposition d'adoption pour « *les projets « le projet d'occupation à des fins de mini-entrepôt du lot 6 286 671.* »

6.0 CLÔTURE DE LA SESSION

3.0

PRÉSENTATION ET EXPLICATIONS DU PROJET D'OCCUPATION À DES FINS DE MINI-ENTREPÔT DU LOT 6 286 671.

Présentation et explications sont faites du projet *d'occupation à des fins de mini-entrepôt du lot 6 286 671* aux personnes présentes.

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h05 jusqu'à 19h10.



5.0

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**PROPOSITION D'ADOPTION DU PROJET D'OCCUPATION À DES
FINS DE MINI-ENTREPÔT DU LOT 6 286 671.**

SUR PROPOSITION Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, en fonction des commentaires reçus et des questions des personnes présentes, proposera l'adoption du projet *d'occupation à des fins de mini-entrepôt du lot 6 286 671* sans modifications, lors de la session régulière du 11 novembre 2025.

6.0

CLÔTURE DE LA SESSION

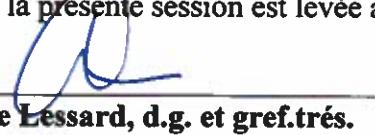
ATTENDU QUE les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Denis Beaudry

DÛMENT APPUYÉE par Patrice Viens

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h10.


Annie Lessard, d.g. et gref.trés.
Secrétaire de l'assemblée


Nathalie Gauvin, maire
Président de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 11 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le onzième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq (2025-11-11).

PRÉSENCE :

Le maire, madame Nathalie Gauvin

Madame la conseillère Émilie Serre et messieurs les conseillers François Vadnais, Denis Beaudry, Louis-Philippe Éthier, Patrice Viens et Alexandre Picard. La directrice générale / greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2025-11-200

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Émilie Serre

DÛMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2025-11-201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Denis Beaudry

DÛMENT APPUYÉ par Louis-Philippe Éthier

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCE

CONSTATATION DU QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – OCTOBRE 2025
4. CORRESPONDANCE
5. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
6. FINANCE
7. Rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière – Octobre 2025.
8. ADMINISTRATION
9. Acceptation des comptes à payer - Novembre 2025.
10. Tous sujets relatifs – Vente, achat de terrain.
11. Tous sujets relatifs – Subvention, achats et publicité.
12. Tous sujets relatifs – Calendrier des séances régulières du conseil municipal – Année 2026.
13. Tous sujets relatifs – TECQ.
14. Tous sujets relatifs – Mandat à Aquatech 2026.
15. Tous sujets relatifs – Décompte no.2 travaux de pavage 2025.
16. Tous sujets relatifs – Décompte no.2 ponceaux.
17. Tous sujets relatifs – Entente FQM.
18. Tous sujets relatifs – Demande de permission de circuler 3-4 roues.
19. Tous sujets relatifs – TAPU.

AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS

20. Rapports verbaux ou écrits: Inspecteur municipal & environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière.

VOIRIE MUNICIPALE

21. Demande de prix pour 2026 / Machinerie lourde.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME

22. Tous sujets relatifs – Adoption du second projet.

23. Tous sujets relatifs – Mandat services professionnels pour plans et devis rue Denison.

24. Tous sujets relatifs – Contribution pour fins de parc.

LOISIRS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- 21.Tous sujets relatifs – Aréna / Horaire des Fêtes.
22.Tous sujets relatifs – marche aux flambeaux et relâche ton fou.
23.Tous sujets relatifs – Conférence pour Matinée Entr'ainée.
24.Tous sujets relatifs – Demande / Subvention – Emplois Été Canada.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2025-11-202

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 OCTOBRE 2025

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 01 octobre 2025 a été remise au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 01 octobre 2025 est **ADOPTÉ** comme rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

S'il y a lieu, le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par la directrice générale/greffière-trésorière.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2025

Le maire, madame Nathalie Gauvin

Madame la conseillère Émilie Serre et messieurs les conseillers François Vadnais, Denis Beaudry, Louis-Philippe Éthier, Patrice Viens et Alexandre Picard remettent leur déclaration d'intérêts pécuniaires, et ce, tel que le prévoit la Loi.

2025-11-203

RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Soumis au conseil : Rapport verbal du 11 novembre 2025 fait au conseil municipal par la directrice générale/greffière-trésorière;

SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier

DÛMENT APPUYÉE par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 11 novembre 2025 de la directrice générale/greffière-trésorière pour octobre 2025.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que présenté.

2025-11-204

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER EN NOVEMBRE 2025 ET DES COMPTES À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2025

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en novembre 2025 et des comptes payés affectant l'année 2025;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires payés aux employés durant le mois d'octobre 2025 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en novembre 2025 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2025 tel que soumis.

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.



2025-11-205

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**AUTORISATION DU CONSEIL – SUBVENTION, ACHAT, PUBLICITÉ,
AUTRES.**

ATTENDU QUE ce conseil a reçu des demandes de subvention, publicité, d'achats, autres;

SUR PROPOSITION de Denis Beaudry

DÛMENT APPUYÉE par Louis-Philippe Éthier

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte les dépenses suivantes et en autorise le paiement, lorsque requis :

1. Poste Canada; achat timbres; 5 702.80-\$, taxe inc;
2. M105; vœux des fêtes; 420.00.-\$, plus taxe;
3. Fondation éducative Jean-Jacques Bertrand; 20.00.-\$;
4. Drumco; entretien génératrice, mairie, PP1 et PP2; 2 102.00-\$, plus taxe;
5. Top Location; achat d'une pompe de transfert : 1 060,47.-\$, plus taxe;
6. Groupe Méga : réparation d'un moteur : 631.08.-\$, plus taxe;
7. Service topo Martin Inc. Services techniques : 6 750,00.-\$, plus taxe;
8. LCL : caractérisation environnementale de sédiments : 2 235,60.-\$, plus taxe;
9. Groupe Brière : Isolation en dessous du pont : 3 480,00.-\$, plus taxe;
10. Roger Dion et fils inc. : Changement de ponceau rue Caroline : 9 899,00.-\$, plus taxe;

2025-11-206

**RÉSOLUTION – CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU
CONSEIL DURANT L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QUE la municipalité possède également un règlement déterminant, les jours et les heures des séances ordinaires du conseil;

SUR PROPOSITION de Émilie Serre

DÛMENT APPUYÉE par Patrice Viens

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil décrète l'adoption, par la présente, du calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, tenant compte des situations particulières, et qui se tiendront le mardi et débuteront à 19 h 30 :

1. 13 janvier (2^e mardi du mois);
2. 10 février (2^e mardi du mois) ;
3. 17 mars (3^e mardi du mois) ;
4. 14 avril (2^e mardi du mois) ;
5. 12 mai (2^e mardi du mois) ;
6. 09 juin (2^e mardi du mois) ;
7. 07 juillet (1^{er} mardi du mois) ;
8. 11 août (2^e mardi du mois) ;
9. 15 septembre (3^e mardi du mois);
10. 06 octobre (1^{er} mardi du mois) ;
11. 03 novembre (1^{er} mardi du mois) ;
12. 8 décembre (2^e mardi du mois).

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché par la directrice générale/greffière-trésorière, conformément à la Loi.

2025-11-207

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU CONSEIL –
MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION
GOVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET
COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 à 2028**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période de 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

2025-11-208

DÉCISION DU CONSEIL / AQUATECH – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026 / RÉF. NO. DE MANDAT QC-2025-1044

SUR PROPOSITION de Louis-Philippe Éthier

DÛMENT APPUYÉE par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte les termes de l'offre de services du 3 novembre 2025 de René Dauphin de Aquatech au montant forfaitaire de 22 086.00\$, plus taxes, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

2025-11-209

DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DU DÉCOMPTE NO.2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE PAVAGE 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux de pavage 2025 ;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie pavages maska inc. par résolution;

SUR PROPOSITION de Émilie Serre

DÛMENT APPUYÉE par Louis-Philippe Éthier

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement du 29 octobre 2025 de Dave Williams, ing., mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Dave Williams, ing., recommande de payer le Décompte no.2 au montant de 473 758,47 \$ taxes incluses.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière à signer tout document.



2025-11-210

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DU DÉCOMPTE NO.2 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE PONCEAUX 2025**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux de divers ponceaux;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie Excavation St-Césaire inc. par résolution;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement du 5 novembre 2025 de Dave Williams, ing., mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Dave Williams, ing., recommande de payer le Décompte no.2 au montant de **18 386,99 \$ taxes incluses**.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière à signer tout document.

**2025-11-211 DÉCISION DU CONSEIL /CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE
À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DÛMENT APPUYÉ par Denis Beaudry

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE Annie Lessard, directrice générale-greffière-trésorière soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**2025-11-212 DÉCISION DU CONSEIL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU
DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES
PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE (indiquer le nom de la personne morale) doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet; ministère des Transports et de la Mobilité durable V-AF05 (2025-10)

ATTENDU QUE (indiquer le nom de la personne morale) doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

SUR PROPOSITION de Émilie Serre

DÛMENT APPUYÉE par Patrice Viens



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Annie Lessard, directrice générale- Greffière-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/greffière-trésorière n'a pas de rapport

2025-11-213

DEMANDE GÉNÉRALE DE PRIX POUR L'UTILISATION DE DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS DE MACHINERIE LOURDE POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE ce conseil désire planifier adéquatement et judicieusement les coûts des travaux de réparations et d'amélioration du réseau routier de la municipalité en 2026 et que pour ce faire, il a besoin d'obtenir des prix pour l'utilisation de machinerie lourde;

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DÛMENT APPUYÉE par Louis-Philippe Éthier

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil demande aux entreprises suivantes de lui soumettre une liste des prix concernant l'utilisation des différentes machineries lourdes pour l'année 2026. Ces entreprises sont :

Roger Dion et Fils et Huard Excavation inc.

QUE la liste des prix demandés pour les machineries lourdes devra être soumise, dans une enveloppe scellée, au bureau de la Mairie pour au plus tard le 08 décembre 2025 à 10 h et les enveloppes seront immédiatement ouvertes après l'heure de clôture.

2025-11-214

DÉCISION DU CONSEIL ADOPTION DU SECOND PROJET D'OCCUPATION À DES FINS DE « MINI-ENTREPÔT » DU LOT 6 286 671 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO.442-2025

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 286 671 situé au 3000, rue Brodeur Ouest a déposé une pour l'occupation à des fins de « mini-entrepôt » le 12 septembre 2025 et que cette demande déroge à l'usage autorisé pour les immeubles situés dans la zone ICL-1 au *Règlement de zonage*;

ATTENDU QUE cette demande est admissible à une dérogation en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n°442-2025*;

ATTENDU QU'à l'exception de la dérogation demandée à l'égard de l'usage, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de projet particulier a été soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour avis;

ATTENDU QUE le CCU et le conseil municipal sont d'avis que le projet particulier respecte les critères d'évaluation applicables de l'article 27 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n°442-2025*, à savoir :

Le projet est conforme aux objectifs du *Règlement sur le plan d'urbanisme* puisqu'il ne contredit pas ou de ne pas en péril des objectifs du plan d'urbanisme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- Le projet est compatible à l'occupation commerciale et industrielle de la zone;
- Le projet présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie et l'aménagement des lieux;
- Le projet propose une mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- Le projet ne présente pas d'impact sur l'environnement, les milieux naturels et la gestion des eaux;
- Le projet ne présente pas d'impact sur l'ensoleillement, le vent, le bruit, les émanations et la circulation;
- L'organisation du projet assure une fonctionnalité et une sécurité des stationnements et des accès.

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 11 novembre 2025 et qu'aucune modification n'a pas été apportée à la résolution à la suite de cette consultation;

ATTENDU QUE le second projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et qu'il sera soumis au processus d'approbation conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par Louis-Philippe Éthier

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE SOIT ADOPTÉ, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* n°442-2025, le second projet de résolution autorisant un projet d'occupation à des fins de « mini-entrepôt », soit un usage du sous-groupe B du groupe C4 – Commerce artériel lourd du *Règlement de zonage*, sur le lot 6 286 671 aux conditions suivantes :

1. Toutes les autres dispositions de la réglementation d'urbanisme non incompatibles avec la présente autorisation s'appliquent.

QUE le second projet de résolution soit transmis à la MRC de la Haute-Yamaska.

2025-11-215

DÉCISION DU CONSEIL – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR PROLONGEMENT DE LA RUE DENISON.

ATTENDU QU'UN projet de développement commercial a été annoncé sur le territoire de la Municipalité, lequel accueillera un établissement Costco et divers autres commerces dans le secteur de la rue Denison.

ATTENDU QUE ce projet nécessite la réalisation de différents travaux d'infrastructures, dont le prolongement de la rue Denison;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la firme d'ingénierie groupe Laurence pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Denison, l'estimation des coûts des travaux, le dépôt des demandes d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la préparation des documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux, datée du 29 octobre 2025, pour un prix forfaitaire de 91 950 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité permet d'accorder un contrat de gré à gré jusqu'à la valeur du seuil d'appel d'offres publics;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter l'offre de services de Groupe Laurence et de lui accorder le contrat pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Denison;

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DÛMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le Conseil mandate la firme d'ingénierie groupe Laurence pour la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Denison selon l'offre de services reçue, datée du 29 octobre 2025, pour un prix forfaitaire de 91 950 \$, plus les taxes applicables ;

QUE monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes.

2025-11-216

DÉCISION DU CONSEIL – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC – LOT 4 237 133, 4 237 135 & 3 374 277

ATTENDU Q'UNE demande de permis de lotissement a été déposée pour un projet de subdivision des lot 4 237 133, 4 237 135 & 3 374 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.

ATTENDU le plan cadastral parcellaire accompagnant la demande de permis de lotissement, préparé par Étienne Dallaire, le 26 septembre 2025, émis à la minute 1927 et portant le dossier 252324.

ATTENDU QUE la demande de lotissement est assujettie aux dispositions du *Règlement de lotissement numéro 373-2017, chapitre 1 section D* relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QUE les modalités de paiement de la contribution pour fins de parcs sont laissées à la discrétion du conseil municipal, lequel doit se prévaloir de l'une ou l'autre des trois propositions édictées à l'*article 1.14.1 du Règlement de lotissement numéro 373-2017*; soit :

- Le propriétaire s'engage à céder gratuitement à la Municipalité un terrain ou une servitude faisant partie du site et qui représente 5 % de la superficie de ce site qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou pour l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel ;
- Le propriétaire s'engage à verser à la Municipalité une somme d'argent qui représente 5 % de la valeur du site ;
- Le propriétaire s'engage à céder un terrain ou une servitude conformément au paragraphe 1 et verser une somme d'argent conformément au paragraphe 2 dont le total de la cession et du versement représente 5 %.

ATTENDU QUE le site n'offre pas l'opportunité de conserver un espace naturel offrant un intérêt pour l'établissement de parcs, terrains de jeux, sentiers ou autres espaces naturels ;

ATTENDU QUE la valeur du terrain au rôle d'évaluation, comprenant les trois lots visés par la demande, est de 2 139 300\$;

ATTENDU QUE le conseil opte pour le paiement d'une compensation en argent de 5 % de cette valeur, soit 106 965\$;

SUR PROPOSITION de Patrice Viens

DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE LE CONSEIL EXIGE du propriétaire des lots 4 237 133, 6 703 047 & 6 703 048 du cadastre du Québec, conformément à l'article 1.14 du Règlement de lotissement no 373-2017, le paiement d'une somme de 106 965\$ pour valoir à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

QUE cette contribution soit obtenue préalablement à l'émission du permis de lotissement ou à l'approbation finale de l'opération cadastrale.

2025-11-217

DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA / HORAIRE DES FÊTES SAISON 2025-2026

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures

SUR PROPOSITION de Denis Beaudry

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine et accepte le rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures, concernant l'horaire des Fêtes pour la saison 2025-2026 pour l'Aréna.



2025-11-218

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

DÉCISION DU CONSEIL - MARCHE AUX FLAMBEAUX ET RELÂCHE TON FOU

Document soumis : Préparer par Nathalie Simard, chef de division sports et cultures

SUR PROPOSITION de Émilie Serre

DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve la demande de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures et accepte le montant de 14 500.-\$ pour la tenue de l'activité qui se déroulera en mars 2026.

2025-11-219

ACCEPTATION DU CONSEIL -ACTIVITÉ-CONFÉRENCE / BUDGET

Document soumis : Préparer par Nathalie Simard, chef de division sports et cultures

SUR PROPOSITION de Denis Beaudry

DÛMENT APPUYÉE par Émilie Serre

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le budget de 330.-\$ pour l'organisation d'une conférence, gratuite pour les citoyens, et qui se tiendra en décembre 2025.

2025-11-220

DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT- ALPHONSE-DE-GRANBY - PROGRAMME « EMPLOIS ÉTÉ- CANADA » & AUTORISATION DE SIGNATURE

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la demande préparée par Nathalie Simard, chef de division sports et cultures dans le cadre du Programme « EMPLOIS ÉTÉ-CANADA ».

QUE Nathalie Simard, chef de division sports et cultures, est mandatée par le présent conseil à présenté ladite demande à l'organisme concerné et qu'elle est nommée personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h41 jusqu'à 19h55.

2025-11-221

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par Émilie Serre

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h55.

Annie Lessard, d.g. et gref.trés
Secrétaire de l'assemblée

Nathalie Gauvin, maire
Président d'assemblée

